



## SOMMAIRE

Toutes espèces

Pêcher

Prévision météo

Liens utiles

**ANIMATEUR FILIERE :** CA 2B  
**Rédacteur :** Isabelle  
MILLELIRI



**Structures partenaires :** CA  
2B, CANICO, FREDON,  
exploitants observateurs

**Directeur de publication :**  
Jean François SAMMARCELLI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.cra-corse.fr/>  
**Crédit photo :** CA2B,



Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Office National  
de l'Eau et des Milieux  
Aquatiques, par les crédits  
issus de la redevance pour  
pollutions diffuses attribués  
au financement du plan  
ÉCOPHYTO.

## A retenir

### Pêcher

**Cloque :** période à risque débutée ; suivre l'évolution des bourgeons à bois

### Abricotier, Pêcher, Prunier

**Enroulement chlorotique de l'Abricotier :** Surveiller les débourrements foliaires très précoces et éliminer les arbres contaminés

## TOUTES ESPECES

### • Enroulement Chlorotique de l'Abricotier (ECA)

**Biologie :** Cette maladie, due à un phytoplasme se développe sur abricotiers, pêchers et pruniers. Les symptômes se caractérisent par un débournement précoce des bourgeons à feuilles avant floraison et sont répartis de manière inégale sur l'arbre (cf photo 1 ci-contre). Les symptômes varient en intensité selon l'espèce, la variété et le porte-greffe. La présence de chlorose, la diminution de la croissance végétative voire le dépérissement de l'arbre peuvent être observés ensuite en période végétative.

Les arbres infestés présentent des risques de contamination pour le reste du verger et mettent en péril sa pérennité : cette maladie peut détruire jusqu'à 5% des arbres du verger chaque année. Ce phytoplasme est transmis par le psylle, *cacopsylla pruni* présent dans le milieu naturel (amandier sauvage, prunellier...).

**Observation :** les symptômes de démarrage de végétation prématurée sur pruniers, abricotiers sont visibles. Les différents secteurs de production sont concernés en ce début de saison.

**Evaluation du risque :** le risque est élevé dans les vergers ayant des arbres présentant les symptômes. Cette maladie étant incurable, les vergers doivent être inspectés dès cette période pour éliminer au plus tôt les arbres repérés contaminés.

**La lutte contre cette maladie est obligatoire par arrêté préfectoral** en date du 17 janvier 2019 sur les communes de Borgo, Vescovato, Venzolasca, Sorbo Ocagnano, Castellare di Casinca, San Giuliano, Tallone, Canale di Verde, Linguizzetta, Ghisonaccia, Lugo di Nazza, Aghione, Aléria, Santa Maria Poggio. Elle impose l'arrachage et la destruction des arbres contaminés.

**Gestion du risque :** Afin de limiter les risques, il est nécessaire de planter du matériel végétal certifié, surveiller les plantations en hiver. La lutte contre l'ECA nécessite une **éradication obligatoire et collective**. Les arbres doivent être arrachés avant la présence de psylle pour limiter les sources de propagation dans le verger.



Photo 1 : Expression des  
symptômes ECA sur pruniers

- **Monilioses sur fleurs et rameaux - *Monilia laxa***

**Biologie :** Le monilia est un champignon qui provoque un dessèchement des bouquets floraux sur lesquels se développent des coussinets grisâtres. La contamination peut se propager ensuite au rameau qui meurt à son tour. La présence de fruits momifiés permet la conservation du champignon dans le verger pendant l'hiver.

**Observation :** la présence de fruits momifiés sur les arbres est une source de contamination.

**Évaluation du risque :** le risque est moyen.

**Gestion du risque :** éliminer les fruits momifiés lors de la taille, les sortir du verger et les brûler.



Photo 2 : présence de fruits momifiés sur pêchers

- **Bactérioses**

**Biologie :** La bactériose peut causer d'importants dégâts sur l'arbre voir son dépérissement. Les bactéries pénètrent le végétal par les blessures naturelles (plaies pétiolaires, écartement des écailles de bourgeons...) ou accidentelles (plaies de taille, blessure sur bois dues à la grêle...). En fin d'hiver, des écoulements de gomme rougeâtre au niveau du tronc, des charpentières ou des rameaux peuvent être observés. Au printemps, ces mêmes arbres présentent soit une absence de débourrement, voir un dépérissement brutal de la charpentièrè.

Plusieurs facteurs peuvent favoriser la bactériose : les accidents climatiques (fortes pluies automnales, le froid, la grêle), la sensibilité variétale, le stress hydrique en saison.

**Observation :** La période de sensibilité débute au stade B en conditions humides.

**Évaluation du risque :** Le stade de sensibilité débute. Le risque est donc faible à moyen selon l'historique des parcelles et l'avancement végétatif des variétés et espèces.

## PECHER

---

- **Stade phénologique**

Stade BBCH 51 à 53 pour la majorité des variétés ; stade BBCH 57 - pointe verte observée sur variétés à débourrement très précoce (Early Bomba, Boréal, Garacco).



Stade BBCH 57 sur variétés à floraison très précoce



Stade BBCH 51 sur la majorité des variétés

- **Cloque - *Taphrina deformans***

**Biologie :** Ce champignon provoque la déformation des feuilles (qui deviennent boursouflées, épaisses et de couleur rougeâtre) voire des fruits. Le mycélium se conserve sous forme de spores dans l'écorce des arbres et des rameaux, les écailles des bourgeons. La survie des spores est favorisée par des hivers doux et humides. La période de grande sensibilité s'étend du tout début du stade pointe verte au stade 5-6 feuilles étalées.

Le transport des spores est donc favorisé par une forte hygrométrie avec de températures supérieures à 7°C ou par une pluviométrie supérieure à 10mm en 24h. La germination est stoppée au-dessus de 30°C. La sensibilité varie selon les variétés, la précocité.






**Observation :** les variétés à débourrement très précoce ont atteint le stade pointe verte ; aucun symptôme observé à ce jour.

**Évaluation du risque :** Le stade de sensibilité débute au stade pointe verte : les températures douces en journée accélèrent le débourrement. Le risque est donc faible à moyen selon l'avancement végétatif.

- **Stade hivernant des ravageurs**

**Gestion du risque :** repérer les foyers de cochenilles (lécanines et pou de San José) lors des chantiers de taille

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Lundi 27 janv.	Mardi 28 janv.	Mercredi 29 janv.	Jeudi 30 janv.	Vendredi 31 janv.	Samedi 1 <sup>er</sup> fév.	Dimanche 2 fév.
<b>Haute Corse/ Corse du Sud</b>							
	Eclaircies le matin, retour des passages nuageux dans l'après midi	Temps ensoleillé		Ciel voilé	Temps sec et ensoleillé ; vent de sud-Ouest assez fort sur le Cap Corse jusqu'à dimanche matin		

Pour la période du jeudi 30 janvier au dimanche 2 février, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

## LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE :** ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
  - les macro-organismes ;
  - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.